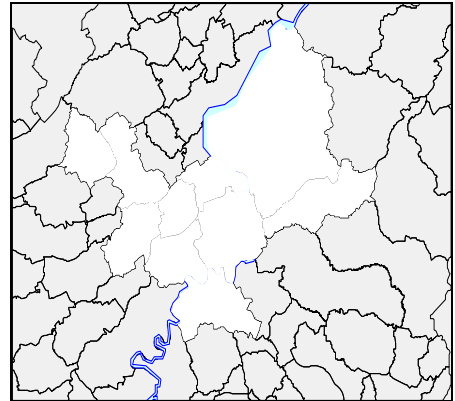


@gglo.fr

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2002
SITZUNG VOM 15.NOVEMBER 2002



**L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'AGGLOMERATION
DIE KONSTITUIERENDE VERSAMMLUNG DER AGGLOMERATION**

Présence de

M. Nicolas Deiss, Préfet du District de la Sarine, Président
H. Marius Zosso, Oberamtmann des Sensebezirks

Délégués / Delegierte

MM. Dominique de Buman, Christoph Allenspach, Gilles Bourgarel, John Clerc, Christophe Deiss, André Schoenenweid, Jean-Pierre Wolhauser et Philippe Wandeler ,(Fribourg)

MM. Michel Ramuz, Philippe Equey et Georges Baechler (Givisiez)

MM. René Schneuwly, Olivier Schaller et Vincent Thalman, (Granges-Paccot)

MM. Francis Maillard, Olivier Maradan et Daniel Pugin, (Marly)

Mme et MM. Annelise Meyer-Glauser, Philippe Uldry, François Pythoud, André Tissot, (Villars-sur-Glâne)

Damen und HH. Hildegard Hodel-Bruhin, Ursula Baumeyer-Boschung, Benjamin Brägger, Christian Marbach (Düdingen)

HH. Roman Schwaller, Anton Meuwly, Jean Schmutz (Tafers)

Mmes et M. Solange Berset, Caroline Saner et Félicien Morel (Belfaux)

MM. André Ackermann, Jean-Marc Kuhn, Albert Lambelet (Corminboeuf)

MM. Hubert Dafflon, Christian Ducotterd, Jacques Repond (Grolley)

Excusés

M. Pascal Corminboeuf, Président du Gouvernement, Directeur de l'intérieur

M. Gérald Mutrux, Chef de Service, Département des communes

Madame Brigitte Leiser, cheffe de service adjointe, Département des communes

Monsieur Jean-François Steiert, délégué (Fribourg)



1. Ouverture de la séance. Communications du Président.

Mesdames et Messieurs les Délégués,

J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette séance de notre Assemblée constitutive. Je dois excuser M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf, qui est retenu par une séance à Berne, de même que ses Chefs de service et adjoints, M. Gérald Mutrux et Mme Brigitte Leiser. La Direction concernée est représentée ce soir par M. Pierre Oberson, Conseiller juridique, que je salue très cordialement. Je dois également excuser Mme Fiorenza Ratti du SECO, à Berne.

Vous avez reçu l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des remarques ? Si ce n'est pas le cas, je salue également les représentants des médias et de la presse.

Je passe donc aux communications.

Une première communication pour vous dire que le Conseil d'Etat a adopté le Message et le projet de décret relatifs à l'aide financière de l'Etat pour les travaux de l'Assemblée constitutive de l'agglomération. Le Grand Conseil en débattrà, j'imagine, au mois de décembre.

Je tiens ici à remercier le Gouvernement cantonal de son appui et d'avoir consenti à aborder le Grand Conseil avec ce décret. Je suis sûr aussi que le Grand Conseil saura nous entendre, conscient qu'il est certainement que la création de cette agglomération, de ce centre fort est d'intérêt pour tout le canton.

M. le Président. Ich hatte kürzlich die Möglichkeit an der Sondersession des Stadtrates Bern, der Stadt Bern, teilzunehmen. Diese Sondersession bestand aus Referaten von Experten und von mir selber über die Problematik der Agglomerationen, aus Workshops sowie aus der eigentlichen Debatte am Abend. Ich kann ihnen mitteilen, dass diese Sondersession sehr aufschlussreich war und ich dabei feststellen konnte, dass der Problemkreis überall in den Agglomerationen fast ungefähr der gleiche ist, mit natürlich verschiedenen Schattierungen. Und ich kann ihnen auch sagen, dass die Grundelemente wie wir sie kennen im Gesetz, auch anderswo recht gut ankommen, welches auch schlussendlich die Form sein mag, welche man einer Agglomeration geben will.

M. le Président. Voilà pour les communications. Je n'aimerais pas manquer de remercier ma collaboratrice et opératrice du jour, Mme Anne-Caroline Rappo-Demièrè, pour sa présence et sa collaboration, ainsi qu'adresser un remerciement tout spécial à M. Richard Jordan, mon juriste à la Préfecture, qui a réalisé un travail remarquable. Je lui suis très reconnaissant. En fait, mes mérites sont relativement minimes puisque je suis extrêmement bien secondé. Je tiens à le relever.

2. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2002

Je passe au point 2 : procès-verbal de la séance du 27 septembre 2002. Est-ce que vous avez des remarques concernant ce procès-verbal ? Ce n'est pas le cas. Je pars donc de l'idée qu'il est approuvé avec remerciement à son auteur, M. Jordan, et à Mme Rappo qui le transcrit.

3. Projet de règlement

Je passe au projet de règlement, respectivement à la lecture finale des articles 18 ss. Je procéderai de la même façon que la dernière fois. Je salue ici la présence de mon collègue Marius Zosso, qui, vous le savez- a déjà fonctionné comme rapporteur et qui est également près à fonctionner comme rapporteur pour la suite de ce règlement. Je le prie donc de bien vouloir prendre place pour cette lecture. Je vous rappelle encore qu'il y a trente-sept délégués présents. Un délégué est excusé et un autre a démissionné. Les scrutateurs seront M. Gilles Bourgarel, qui a déjà officié la dernière fois, ainsi que M. Vincent Thalmann de la commune de Granges-Paccot.

Nous passons à la lecture de l'article 18. Je demande au Rapporteur d'éventuels commentaires.

M. le Rapporteur. M. le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, je vous rappelle que nous poursuivons la lecture du projet de règlement à partir de l'article 18. Nous nous trouvons dans la section 5 qui traite des commissions de notre future assemblée. Quant à l'article 18, je n'ai pas de commentaire à faire.

M. le Président. La discussion est ouverte. Je vous prierais encore une fois de vous annoncer avec nom et prénom et la commune que vous représentez.

Daniel Pugin (MA). Nous avons une proposition à l'article 18. Il s'agit en fait d'un complément au premier alinéa : les commissions sont convoquées par leur président sur la base d'un calendrier des séances fixé six mois à l'avance.

M. le Président. Merci.

M. le Rapporteur. Je propose de rejeter cette proposition du fait qu'il est assez délicat. On ne connaît pas encore très bien le fonctionnement de nos commissions. Il est délicat de vouloir fixer à l'avance d'une demie année le calendrier des séances. Je crois que c'est une tâche propre des commissions de fixer leur calendrier des séances. Je vous propose donc de ne pas retenir cette proposition mais j'invite les commissions à s'organiser elles-mêmes comme c'est mentionné dans le règlement. Cela concerne aussi le calendrier.

M. le Rapporteur. Ich empfehle ihnen diesen Ergänzungsvorschlag zurückzuweisen, weil ich der Meinung bin, dass die Kommission eben diesen Terminkalender selber, in Funktion der Mitglieder, festlegen soll.

M. le Président. Merci. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Je mets au vote. Vous pouvez le faire par main levée, parce qu'on m'a dit que la gymnastique que j'avais imposée la dernière fois était relativement mal perçue; je m'en excuse. Celles et ceux qui acceptent la proposition du Bureau provisoire sont priés de le manifester en levant la main.

Celles et ceux qui acceptent la proposition de modification sont priés de le manifester en levant la main.

Par 34 oui contre 1 non et 2 abstentions, vous avez accepté la version du Bureau provisoire.

M. le Rapporteur. Article 19, pas de commentaire.

M. le Président. La discussion est ouverte.

Daniel Pugin (MA). J'ai encore une proposition d'adjonction qui concerne le 2^o alinéa : une copie du procès-verbal approuvé est adressée au Bureau, approuvé par les membres de la Commission. Avant qu'il soit adressé au Bureau, il doit en effet être approuvé par les membres de la Commission.

M. le Rapporteur. Merci. Je propose de retenir la proposition du Bureau. Je crois que c'est effectivement aussi l'idée de soumettre le procès-verbal, le cas échéant, le projet de procès-verbal au Bureau afin qu'il puisse en prendre connaissance et, en vue d'une prochaine séance de l'assemblée de pouvoir apporter des modifications. C'est la raison pour laquelle je vous propose de suivre la proposition du Bureau.

M. le Président. Merci. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Je passe au vote. Celles et ceux qui acceptent la proposition du Bureau sont priés de le manifester en levant la main.

Celles et ceux qui approuvent la modification sont priés de le manifester en levant la main.

Par 33 voix pour et 3 contre, vous avez accepté l'article 19 dans sa version proposée par le bureau provisoire.

M. le Président. Nous passons à l'article 20.

M. le Rapporteur. Ich möchte darauf aufmerksam machen, dass in Alinea 2 vermerkt ist, dass die Kommissionen Experten zu ihren Sitzungen beiziehen können und mit dem Einvernehmen auch Mandate erteilen. Wenn man die Formulierung hat, - **mit dem einvernehmenden Büro** -, dann geht es darum auch den Kostenüberblick über die Betriebskosten zu behalten. Aus diesem Grunde geht es nicht um eine Kontrolle, sondern es geht eigentlich nur um die Kostenkontrolle unseres Budgets auch im Griff zu behalten.

M. le Président. Merci. J'ouvre la discussion.

M. Philippe Wandeler (FR). Si le Bureau n'accepte pas la proposition de la Commission, par exemple de désigner un expert, est-ce que c'est uniquement des motifs financiers ? Sur le principe, je suis d'accord avec cette formulation là.

M. le Rapporteur. Ich kann direkt antworten. Die Kostenkontrolle, das ist der Grund, dass das Büro eigentlich diesen Ueberblick behalten möchte. Es könnte aber auch sein, dass das Büro aus einem anderen Grund, gegebenenfalls ein solches Mandat verweigern könnte. Aber es ist sicher zu diskutieren. Wir haben uns im provisorischen Büro darüber nicht konkret unterhalten. Aber wir möchten im Grunde genommen auch vermeiden, dass es eine Fülle von Mandaten gibt, die dann schlussendlich auch den Prozess erschweren würden.

M. le Président. Merci. La discussion continue. La parole n'est plus demandée. Je constate qu'il n'y a pas d'opposition à l'article 20 tel qu'il est proposé. **Il est donc adopté.**

M. le Président. Article 21.

M. le Rapporteur. A l'article 21, alinéa 3, vous constaterez qu'une minorité de trois membres, c'est-à-dire un tiers des membres de la Commission peut présenter une proposition d'une minorité de la Commission. Autrement, je n'ai pas de commentaire à apporter.

M. le Président. Merci. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

L'article 21 est adopté.

M. le Président .Chapitre 3, financement. Article 22.

M. le Rapporteur. Artikel 22. Das provisorische Büro hat eingehend darüber befunden, ob die Gemeinden direkt diese Entschädigungen übernehmen sollen, oder ob das auch in das Betriebsbudget der konstituierenden Versammlung hineingezogen werden sollte. Wenn das Büro für diese Lösung optiert hat, dann geht es darum, die Autonomie der Gemeinde in einem gewissen Sinne auch zu garantieren, aber andererseits auch zu vermeiden, das Engagement innerhalb der Gemeinde und ausserhalb der Gemeinde zu unterschiedlichen Behandlungen für die Delegierten der Gemeinden führen könnten.

M. le Rapporteur. J'ajoute tout de suite que le Bureau provisoire a reçu une proposition de modification de cet article de la part des délégués de Düdingen et de Tafers qui va dans le sens d'intégrer ces indemnités dans le budget de fonctionnement de l'Assemblée de l'agglomération. Concrètement, les délégués de Düdingen et de Tafers proposent: "*Die Sitzungsgelder der Delegierten der Büro und Kommissionsmitglieder werden über die Betriebskosten der Agglomeration abgerechnet*".

M. le Rapporteur. Je peux, au nom du Bureau provisoire, vous dire que le Bureau provisoire est d'accord d'accepter cette modification. Les raisons sont les suivantes. C'était d'ailleurs également la motivation des délégués de rendre transparents les vrais frais et coûts de fonctionnement de l'Assemblée constitutive, raison pour laquelle le Bureau est d'accord d'accepter cette proposition. Je me permets quand même d'apporter une modification de rédaction à la proposition soumise. Je vais vous la lire en français et en allemand.

M. le Rapporteur. Die Sitzungsgelder der Delegierten der Büros und Kommissionsmitglieder sind Bestandteil der Betriebskosten.

M. le Rapporteur. En français. Les indemnités des délégués, des membres du Bureau et des Commissions font partie intégrante des frais de fonctionnement.

Le Bureau vous propose alors d'accepter cette proposition.

M. le Président. Merci. La discussion est ouverte.

Monsieur Jean-marc Kuhn (CO). Je ne sais pas si j'ai très bien compris, mais à partir du moment où cette indemnisation se fait par le biais de l'agglomération, je trouve qu'elle devrait être uniforme.

M. le Rapporteur. Tout à fait. C'est clair. Ce sera un tarif qui sera fixé pour l'ensemble des personnes qui font partie d'une commission, voire du Bureau.

M. le Président. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. John Clerc (FR). M. le Président, sur le fond, je suis d'accord avec la proposition faite. Je me demande s'il ne faudrait pas dire: *les indemnités allouées aux membres du Bureau ou des commissions* plutôt que dire les indemnités des membres. Je propose de mettre le mot « allouées » qui est un très beau mot qui ferait très bien dans le règlement.

M. le Président. Merci.

M. le Rapporteur. Je suis tout à fait d'accord. C'est une question de français, pas d'allemand.

M. le Président. D'autres interventions ? La parole n'est plus demandée. Celles et ceux qui acceptent la proposition de modification sont priés de lever la main.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Bureau, donc la version telle qu'elle est présentée, sont priés de le manifester en levant la main.

Vous avez accepté cette modification avec 35 voix.

M. le Président. Article 23.

M. le Rapporteur. Artikel 23. Ich habe bereits das letzte Mal gesagt, dass wir im gegebenen Zeitpunkt ihnen die Formulierung gemäss Variante am Schluss des Projektes zur Genehmigung unterbreiten, das heisst: Article 23, variante sous réserve d'une participation de la Confédération, du canton, les frais de fonctionnement sont répartis entre les communes en fonction de leur population légale. Je vous propose d'accepter la variante quant à l'article 23.

M. le Président. J'ouvre la discussion.

M. Gilles Bourgarel (FR). M. le Président, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas pour apporter une modification mais, simplement, je m'interroge quand même quand on sait l'accueil qui a été réservé à cette loi à l'extérieur du canton en particulier. Je m'étonne que le Gouvernement cantonal n'ait pas pris plus au sérieux les travaux de son Grand Conseil et qu'il ne traite pas sur le même pied d'égalité le processus de la constitution de l'agglomération et celui de la fusion des communes. Je trouve quand même cela un peu étrange de la part d'un gouvernement qui aurait tout intérêt à voir le centre de Fribourg fonctionner un peu mieux qu'aujourd'hui. Merci.

M. le Président. Nous prenons acte de cette remarque. Nous n'avons évidemment pas le pouvoir d'influencer les propositions et les décisions du Conseil d'Etat. Il reviendra au Grand Conseil d'en débattre lorsque le décret lui sera présenté. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Celles et ceux qui acceptent la variante telle que proposée et rappelée par le Rapporteur sont priés de le manifester en levant la main.

A l'unanimité, vous avez accepté cette variante.

M. le Président. Nous passons au chapitre 4, section 1^{re}, article 24.

M. le Rapporteur. Kein Kommentar.

M. le Président. La discussion est ouverte.

Monsieur Olivier Maradan (MA). Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je reprendrais la proposition de mon collègue de Marly. Il me semble plus justifié qu'on mette une planification des séances pour l'assemblée constitutive dans le but de faciliter le travail des commissions qui peuvent planifier également leurs travaux quant à la date où remonterait un dossier vers l'assemblée constitutive. Dans ce cas-là, la proposition suivante devrait figurer à l'alinéa 1^{er} : au moins vingt jours avant la date de séance en fonction d'une planification ou d'un calendrier préalables. Il nous reste toujours la dernière phrase de cet alinéa 1^{er} : en cas d'urgence, le délai peut être raccourci, ce qui permet d'avoir des séances extraordinaires.

M. le Président. Merci.

M. le Rapporteur. Merci. Je crois que cela dépend surtout de la volonté des délégués de donner suite ou pas. Personnellement, je ne crois pas que c'est nécessaire. On n'aura pas des séances aussi régulières, comme par exemple le Grand Conseil. Je crois qu'on pourra effectivement fixer ces séances en fonction de l'avancement des travaux.

M. le Président. Merci. J'ouvre la discussion. La parole n'est plus demandée. Je passe au vote.

Celles et ceux qui acceptent la proposition telle qu'elle est faite par le Bureau provisoire, et que vous avez dans l'exemplaire ici, sont priés de le manifester en levant la main.

Celles et ceux qui acceptent la proposition de modification le manifestent en levant la main.

Par 31 voix contre 6, vous avez accepté la version proposée par le Bureau provisoire.

Nous passons à l'article 25.

M. le Rapporteur. Pas de commentaire.

M. le Président. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

L'article 25 est adopté.

M. le Président. Article 26.

M. le Rapporteur. Kein Kommentar.

M. le Président. La discussion est ouverte. La discussion est close. Pas d'opposition.

L'article 26 est adopté.

M. le Président. Article 27.

M. le Rapporteur. Kein Kommentar.

M. le Président. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

L'article 27 est adopté.

M. le Président. Section 2, délibérations, article 28.

M. le Rapporteur. Kein Kommentar.

M. le Président. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

L'article 28 est adopté.

M. le Président. Article 29.

M. le Rapporteur. Pas de commentaire.

M. le Président. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

L'article 29 est adopté.

M. le Président. Article 30.

M. le Rapporteur. Kein Kommentar.

M. le Président. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

L'article 30 est adopté.

M. le Président. Article 31.

M. le Rapporteur. Pas de commentaire.

M. le Président. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

L'article 31 est adopté.

M. le Président. Article 32.

M. le Rapporteur. Je vous rends attentifs à la dernière phrase de l'alinéa 2 aux termes de laquelle aucune proposition tendant à l'accroissement des dépenses ne peut être admise.

M. le Président. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

L'article 32 est accepté.

M. le Président. Article 33.

M. le Rapporteur. Je vous rends attentifs sur l'ordre des votes qui se fait selon le système du Grand Conseil. Il se distingue du système des assemblées communales. Je crois qu'il est important d'en prendre note et de se rendre compte de cette situation.

M. le Président. Merci. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

L'article 33 est adopté.

M. le Président. Article 34.

M. le Rapporteur. Artikel 34. Ich mache sie darauf aufmerksam, dass keine geheimen Abstimmungen vorgesehen sind.

M. le Président. Merci. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

L'article 34 est adopté.

M. le Président. Article 35.

M. le Rapporteur. L'article 35 traite des propositions et des questions. Je vous rends attentifs au fait que notre assemblée a une durée limitée dans le temps. Nous avons renoncé à alourdir la procédure par l'introduction d'autres formes d'interventions comme par exemple des motions, des postulats, etc. Je crois que le fait que nous devons terminer notre travail dans un laps de temps de trois ans ne justifie pas un alourdissement des débats dans ce sens.

M. le Président. Merci. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

L'article 35 est adopté.

M. le Président. Chapitre 5, dispositions finales, article 36.

M. le Rapporteur. Ich mache darauf aufmerksam, dass dieses Reglement keine Genehmigung durch den Staatsrat oder durch die Gemeindeversammlungen bedingt.

M. le Président. Merci. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

L'article 36 est accepté.

M. le Président. Nous passons au vote final.

Celles et ceux qui acceptent le règlement tel que discuté dans ces deux séances sont priés de le manifester en levant la main.

A l'unanimité, vous avez accepté ce règlement.

Vous êtes d'une efficacité redoutable. Je vous remercie. Je ne fais pas de comparaison, notamment avec le Parlement cantonal, bien sûr !

4. Election des membres du bureau

M. le Président. Nous passons au point 4 : Election des membres du Bureau.

Je fais une remarque préliminaire qui vaut aussi pour le point 5. Je vous propose la procédure suivante: étant donné que le mode de répartition des sièges et, si j'ose dire, de modulation du Bureau et des Commissions n'a pas été contesté par les communes, nous passons aux élections du Bureau et des trois Commissions selon le tableau que vous avez reçu. Ce tableau reflète pratiquement à 90 % les propositions faites. Il y aura l'une ou l'autre modification ou complément. Je passerai d'abord à l'élection du Bureau et ensuite à celles des Commissions. Pour les Commissions, je demanderai chaque fois s'il y a des modifications au niveau des personnes ou s'il y a des compléments puisqu'il nous manque des personnes ou si il y a d'autres propositions. S'il n'y avait pas d'autres propositions dans la salle que celles qui seront définitivement arrêtées, je proposerai que nous passions au vote tacite. Mais vous avez évidemment des bulletins de vote. Est-ce qu'il y a une objection à cette façon de procéder ? J'imagine que tout le monde a la liste.

Je passe donc à l'élection du Bureau. Vous avez des propositions complètes pour ce Bureau dont font partie également M. Zosso et moi-même. J'ouvre la discussion pour demander s'il y a d'autres propositions dans la salle. Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un demande un vote formel au moyen des bulletins que vous avez ?

Ce n'est pas le cas, je pars donc de l'idée que le Bureau est élu tacitement dans la composition telle qu'elle vous est soumise dans votre tableau.

M. le Président. Je passe à la Commission affaires juridiques - Rechtsfragen.

Il nous manque une proposition qui va surgir immédiatement du côté de Grolley. Je remercie M. Ducotterd de nous la faire.

Monsieur Christian Ducotterd (GR). Pour la commune de Grolley, je vous propose M. Hubert Dafflon, Syndic de Grolley.

M. le Président. Nous aurions ainsi le tableau complet. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ?

Monsieur René Schneuwly. Une modification pour la commune de Granges-Paccot, dans le sens où M. Vincent Thalmann est remplacé par M. Olivier Schaller, membre de la Commission financière de la commune de Granges-Paccot et qui a une formation juridique.

M. le Président. Merci. M. Vincent Thalmann, pour Granges-Paccot, à remplacer par M. Olivier Schaller. Le tableau des propositions est à compléter par Hubert Dafflon, Syndic de Grolley.

J'ouvre la discussion. Est-ce qu'il y a d'autres propositions dans la salle ? Quelqu'un demande-t-il le vote formel ? Ce n'est pas le cas.

Ainsi, la Commission des affaires juridiques - Rechtsfragen est élue.

M. le Président. Je passe à la Commission financière - Finanzkommission

Avez-vous des propositions ? Il manque une proposition. Est-ce que la commune concernée, à savoir Corminboeuf, peut nous la faire ?

M. André Ackermann (CO). Pour la commune de Corminboeuf, je vous propose M. Albert Lambelet, Conseiller communal responsable des finances.

M. le Président. Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres propositions dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un demande-t-il le vote formel ? Ce n'est pas le cas.

Cette Commission est ainsi élue telle que présentée.

M. le Président. Je passe à la Commission Domaines d'activités – Tätigkeitsbereiche.

Il manque une proposition. Je demande à la commune de Corminboeuf de nous faire une proposition.

M. André Ackermann (CO). Pour cette Commission, nous proposons M. Jean-Marc Kuhn, Vice-Syndic.

M. le Président. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres propositions dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un demande-t-il le vote formel ? Ce n'est pas le cas non plus.

Cette Commission est ainsi élue.

M. le Président. Je vous remercie et je peux passer dans les divers. Est-ce qu'il y a des divers dans la salle ?

Frau Hildegard Hodel-Bruhin (DU). Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Damen und Herren Delegierte.

Die Agglomeration Freiburg auf Erfolgskurs zu bringen braucht von uns allen Beteiligten sehr viel Energie, sehr viel guten Willen, Einfühlungsvermögen und Sensibilität. Die zweisprachige Agglomeration auf Erfolgskurs zu bringen braucht von uns allen, alle Energie, allen guten Willen, und noch vielmehr Empathie in die unterschiedlichen Bedürfnisse und Anliegen.

Sehr geehrte Damen und Herren, deshalb und im Sinne einer effizienten und offenen Zusammenarbeit im Büro, in den Kommissionen, wünschen wir, die Vertreter der Gemeinden Tafers und Düringen, dass die jeweiligen Präsidien im Büro in den Kommissionen durch Personen besetzt werden, die sich in beiden Sprachen der Agglomeration Freiburg verständigen können. Danke für ihre Aufmerksamkeit.

M. le Président. Vielen Dank. Was das Büro betrifft, wird dies der Falle sein, zumal ich es präsidiere. Was die Kommissionen betrifft, konstituieren sie sich selber. Wir nehmen also ihr Votum zur Kenntnis und ich hoffe, dass die Kommissionen dem Rechnung tragen werden. Ich kann ihnen noch mitteilen, dass mein Kollege Zosso und ich die Kommissionen zur ersten Sitzung einberufen werden. Die Kommissionen werden sich dann auch entsprechend konstituieren.

M. le Président. Les Commissions seront convoquées pour leur première séance par mon collègue, M. Zosso, et moi-même qui feront ainsi la séance d'introduction. Ensuite, les commissions se constitueront elles-mêmes et commenceront les travaux. Est-ce qu'il y a d'autres divers ?

M. Olivier Maradan (MA). Dans la suite immédiate de ce que vous venez de dire, je proposerai qu'en fin de séance, les personnes qui viennent d'être élues dans chacune des Commissions se rencontrent, agenda en main, et fixent une date en proposant au Bureau leur première rencontre de façon à s'assurer qu'au moins le maximum de personnes seront présentes.

M. le Président. Merci. C'est une très bonne proposition. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ou d'autres divers ? Ce n'est pas le cas.

Je tiens à vous remercier de votre collaboration. Je peux constater que le train de l'agglomération est définitivement parti. Je vous rappelle aussi que vous serez astreints à un travail soutenu. Nous vous imposerons, c'est vrai, un rythme élevé parce que je crois qu'il est dans l'intérêt de la réussite que vous-mêmes et vos populations sachiez le plus rapidement possible comment peut se présenter cette agglomération au vu des rapports de ces trois Commissions et que nous puissions ainsi mettre la dernière main aux statuts pour qu'ils aient un maximum de chance de passer au niveau de vos assemblées. Je remercie une fois encore les délégués, mon collègue Zosso, Mme Rappo, M. Jordan et évidemment le Lieutenant de Préfet de la Singine, M. Sauterel, qui est notre fidèle doublon au niveau linguistique et que je remercie également de sa précieuse collaboration.

Je lève la séance. Il n'y a pas d'apéritif prévu. Ce sera pour la prochaine fois. Je vous souhaite un bon week-end.

Pour le procès-verbal :

Richard Jordan / Erwin Sauterel